

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Carine Florent, Eric Monchicourt, Laëticia Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, David Belurier, Agathe Mahmoudi, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, et Eddy Zdziech, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 31 / 33		
Secrétaire de séance Véronique Hubert	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Annette Bramme à Jean-Paul Birembaut, Florian Renard à Micheline Wannepain, Marie-Louise Nassar à Carine Florent, André Couplet à Laëticia Millecamp jusqu'à son arrivée avant la délibération D2023.01.10, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Émeline Kessler à Sylvia Potier	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2023.01.07	Marché de rénovation thermique de l'école Anne Godeau - Avenant	

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2194-2 et R.2194-3 relatifs aux travaux supplémentaires devenus nécessaires,

Vu la délibération du Conseil municipal numérotée 2020.03.09 en date du 28 mai 2020 chargeant le Maire de la ville, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération numérotée 2022.02.12 intitulée « Attribution du marché de rénovation thermique de l'école Anne Godeau », attribuant le marché global de performance énergétique de l'école primaire Anne Godeau, au groupement composé des sociétés : HDF Construction, les Murs ont des plumes, Concept Développement et Nortec Ingénierie,

Vu la délibération numérotée 2022.03.07 intitulée « Marché de rénovation thermique de l'école Anne Godeau », modifiant la délibération 2022.02.12 et portant le montant global du marché à 4 824 600.61€ HT (maintenance de 20 ans incluse),

Considérant les travaux de renforcement de structure et de désamiantage, ainsi que la location de bâtiments modulaires supplémentaires, devenus nécessaires afin de garantir le parfait achèvement de l'opération, il convient de signer un avenant d'un montant global de 994 904,45 € HT soit 1 193 885,34 € TTC, soit une augmentation de 20,62% du montant initial du marché,

Considérant l'avis favorable de la CAO réunie en séance du 21 février 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Maire à signer l'avenant d'un montant global de 994 904,45 € HT soit 1 193 885,34 € TTC, soit une augmentation de 20,62% du montant initial du marché,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**